

## DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

1.	Identité de l'exploitant qui établit la déclaration						
Ma	edame / Monsieur : MANGIN Vincent						
For	nction: Responsable Qualité						
	m et adresse de la Société : BLEUAGRO, 15 Rue DE MATHIAS 26320 SAINT-MARCEL-LES- LENCE						
2.	Identité de l'exploitant qui fabrique ou importe le matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration (si différent)						
	m et adresse de la Société : IMPORTE : BLEUAGRO, 15 Rue DE MATHIAS 26320 SAINT-MARCEL- S-VALENCE						
Pré	éciser : □ Fabricant ☑ Importateur						
	Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration scription Cagoule avec masque intégré trois plis à usage unique non-tissé.						
	- Matière polypropylène.						
	- Masque intégré trois plis de Type II						
	- Couleur Bleu						
Ré	- Elastiques autour des ouvertures férence : CAGO0037						
Inc	liquer les composants du (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :						
	ns le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de l'aliment) rs l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)						
Po	lypropylène PLP, Nylon, Meltblown						
Dé	claration émise le : 19/06/2023						
4.	Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration						
du	matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences pertinentes règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006 et des autres textes ropéens et nationaux applicables, listés ci-après :						
Cit	er le(s) texte(s) concerné(s) :						
UE	10/2011 et ces amendements						
	nendements: 321/2011, 1282/2011, 1183/2012, 202/2014, 2016/1416, 2017/572, 2018/213, 18/831, 2019/37, 2019/988, 2019/1338, 2020/1245						



Particularités (à remplir à compter de la parution des registres)						⊠ Non concerné			
☐ Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :									
☐ Règlement (CE) r objets plastiques, pi mentionné dans le r	réciser le typ	e de matéri							
Cette déclaration d correspondantes)									
<ul><li>□ Déclarations des</li><li>☑ Analyses de mig</li></ul>						objetj			
, .									
Test Method: With reference to Commission Regulation (EU) No 10/2011 of 14 January 2011 Annex III and Annex V for selection of condition and EN 1186-1:2002 for selection of test methods; EN 1186-3: 2002 aqueous food simulants by total immersion method; EN 1186-14: 2002 substitute test;									
Simulant Used	Time	Temperature	Max. Permissible <u>Limit</u>	Result of 00					
3% Acetic acid (W/V) aqueous solution (First migration)	240.0hr(s)	40°C	10mg/dm²	<3.0mg/dm					
10% Ethanol (V/V) Aqueor Solution (First migration)	us 240.0hr(s)	40°C	10mg/dm <sup>2</sup>	4.4mg/dm²	PASS				
95% Ethanol (First migration)	240.0hr(s)	40°C	10mg/dm <sup>2</sup>	<3.0mg/dm	<sup>2</sup> PASS				
Isooctane (First migration)	48.0hr(s)	20°C	10mg/dm <sup>2</sup>	<3.0mg/dm					
(2) Analytical to		od simulants is 3	- mg/dm² or 12 mg/kg. mg/dm² or 20mg/kg. ent.	10.0dm²/kg					
Rapport de test N° S	SHAFD22057	53102 (20/0	)6/2022) / SGS	/ SHANGH	IAI				
☐Evaluation substa	ances non lis	tées - articl	e 6 du règleme	nt (UE) n°	10/2011	⊠Non concerné			
☐ Evaluatio	n des risque:	s (article 19	du règlement	(UE) n°10/	(2011)				
☐ A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques									
Élément de	test(s)		Résultat(s) [%]			Limites maximum permissible [%]			

M\*



	on des substances non in					☑ Non c	Once	
	Evaluation des risques (art A défaut, lister substances					es risque	!S	
					ntification			
	Nom		CAS - EINECS – N° de Réf. MCDA					
	ations sur les substanc				\ !: - :		1-/-	
Préciser ci-a	après la (ou les) substance			tion et la (ou l	es) limite(s) a	s) admissible(s)		
Noms	Identification Numéro CAS			Limites	s mg/kg	A*	*W	
En cas de re	éalisation de tests, précise	er les simulant e	et cond	itions de test	:			
Si non rome	pli, préciser les raisons - re	envover aux docu	ments (	de référence :				
Si non reini	on, preciser les raisons - re	erivoyer aux docu	ments (	de reference :				
	ما الماد الم						onc	
	Informations sur les additifs à double usage  ☐ Si concerné, Préciser ci-dessous la (ou les) substance(s) concernée(s) :							
□ SI conce		ion : numéro E	lice(s)	Concernee(s).	Optionnel :	Teneur	s m	
Noms	ou FL	on . Humero E	N°CAS		en œuvre			
6. Inform	nations relatives à l'util	isation finale	du ma	tériau ou de	l'objet			
Matériau o	ou objet destiné à l'alime	ntation infantil	е		Oui		X	
Type de de	enrée alimentaire destiné	e à être mise e	n conta	act:				
⊠ Tous typ	pes de denrées							
ou								
☐ Denrées	☐ Denrées sèches et assimilées			☐ Denrées alcooliques				
☐ Denrées humides/produits aqueux			☐ Denrées congelées et surgelées					
☐ Denrées	acides		☐ Glaces alimentaires					
☐ Denrées	grasses:							
	Si le matériau et/ou obje l'application d'un facteur	de réduction, le	e menti	ionner :		cerné po	ar	
	☐ Facteur de Réduction ☐ Facteur de réduction ☐			ière Grasse (Fl	RTMG)			



Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée Préciser :...

Simulant Used	<u>Time</u>	<u>Temperature</u>						
3% Acetic acid (W/V) aqueous solution (First migration)	240.0hr(s)	40°C						
10% Ethanol (V/V) Aqueous Solution (First migration)	240.0hr(s)	40°C						
95% Ethanol (First migration)	240.0hr(s)	40°C						
Isooctane (First migration)	48.0hr(s)	20°C						
UE 10/2011 - M	UE 10/2011 - Méthode d'essai suivant EN 1186-1 et EN 1186-3 et EN 1186-14							
Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet :								
⊠ Non concerné								
7. Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches								
Ou cocher la case correspondante si les matériaux répondent aux prescriptions prévues en cas d'utilisation d'une BF :								
☐ Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011)								
☐ Multi matériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011)								
☐ Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé <u>uniquement</u> derrière une BF								
Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.								
manutention et d'utilisati	En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.							
En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seul la responsabilité.								

Fait à Valence le 19/06/2023.....

**BLEUAGRO** 

Responsable Qualité: V.MANGIN

15 rue de Mathias - Lieu-dit Ponsoyes <sub>2</sub>6320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Tél. : 04 75 61 14 05 Fax. : 04 75 55 21 92